

## ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DU JEU

Lustucru est une marque de la société PASTACORP SAS.  
PASTACORP SAS (ci-après désignée par « Pastacorp » ou « Société Organisatrice ») au capital de 10 395 000 euros, inscrite au RCS de Marseille sous le numéro 423068303 dont le siège est situé Europarc de Pichaury – Bât. B7 – 1330 av. JRGG de la Lauzière – 13856 AIX EN PROVENCE cedex 3, organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat intitulé : « **Quiz des supers fêlés** » (ci-après désigné indifféremment « **l'Opération** » ou le « **Jeu** »).

## ARTICLE 2 : CONSULTATION DU REGLEMENT DU JEU

Le règlement complet du Jeu est déposé chez Maître René SIMEONE, Huissier de justice – Searl SYNERGIE HUISSIER 13 – 21 rue Bonnefoy 13006 Marseille.

Le règlement du Jeu est uniquement disponible sur le site [www.feles-de-lustucru.fr](http://www.feles-de-lustucru.fr) (et ses variantes d'écriture réservées par Pastacorp)

## ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Ce Jeu, gratuit sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres des sociétés ayant participé à la préparation de l'Opération et des familles de l'ensemble de ces personnes, y compris les concubins.

Il est également interdit à tous les salariés de Pastacorp ainsi qu'à leur conjoint.

Toute fausse identité ou fausse adresse entraînera la nullité de la participation.

Pour jouer, les participants devront se connecter au site [www.feles-de-lustucru.fr](http://www.feles-de-lustucru.fr). La participation par courrier postal est exclue.

Le Jeu est limité à une tentative par Jour et par Joueur – identifié par ses informations nom, prénom, adresse postale, adresse IP et adresse mail.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## ARTICLE 4 : LOTS

Sont mis en jeu les lots suivants :

1. 3 lots d'une Smartbox
2. 3 lots d'un an de pâtes, soit 14 kilos
3. Nombre de lot illimité d'une recette de Thierry Marx (Fusilli aux poivrons) en exclusivité pour le trimestre, tout au long de la durée du jeu, et téléchargeable sous forme de PDF

En aucun cas les lots mis en jeu ne pourront être échangés contre des espèces ou d'autres prix à la demande d'un gagnant, ni être cédés, ni faire l'objet de revente ni de décompte.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents si les circonstances l'y contraignent.

## ARTICLE 5 : DEROULEMENT DU JEU

Ce Jeu se déroulera du **22 avril 2014 au 22 Juin 2014 inclus** en accès gratuit sur le site Internet [www.feles-de-lustucru.fr](http://www.feles-de-lustucru.fr).

Pour participer, il suffit de se connecter au site [www.feles-de-lustucru.fr](http://www.feles-de-lustucru.fr) entre le 22/04/2014 à 12h00 min et le 22/06/2014 à 23h59 min (date et heure françaises de connexion faisant foi).

### **Le principe de fonctionnement du Jeu est le suivant :**

L'internaute doit répondre à un quiz composé de 3 questions sur la marque et les produits (pâtes sèches) Lustucru.

Ensuite il doit compléter le formulaire d'inscription en indiquant ses coordonnées complètes : Nom + Prénom + Adresse + CP + Ville + adresse Email. Tous les champs sont obligatoires.

Pour être validée, chaque inscription doit être complète, c'est-à-dire que tous les champs obligatoires du profil devront être renseignés. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs champs obligatoires ne seraient pas renseignés, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Une fois le formulaire validé, l'internaute est instantanément informé s'il a remporté un des lots mis en jeu.

Le Jeu fonctionne sur le principe d'Instants Gagnants. L'internaute peut donc gagner instantanément l'un des lots mis en jeu décrits à l'article 4.

L'internaute est instantanément informé sur le site du lot gagné. Un mail de confirmation lui sera envoyé l'informant des modalités de réception de son gain dans un délai de 7 jours suivant la Date de Clôture, sous réserve, le cas échéant, du temps

nécessaire pour la Société Organisatrice pour procéder aux vérifications qu'elle souhaite sur la régularité de l'inscription des Joueurs potentiellement gagnants.

Les instants gagnants sont ouverts. À chaque instant gagnant correspond une seule dotation. Les instants gagnants sont répartis de façon aléatoire sur la durée du Jeu. Au cas où plusieurs connexions gagnantes interviendraient pendant un même instant gagnant, c'est le premier participant à l'instant gagnant donné à être enregistré par le serveur qui se verra attribuer la dotation correspondante. Les instants gagnants sont déterminés par un ordinateur avant le début de l'Opération et déposés chez Maître *René SIMEONE, Huissier de justice – à Marseille*, dépositaire du règlement. L'heure prise en compte sera celle de l'ordinateur hébergeant le programme du Jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule ouverture de compte par personne (même nom, même adresse mail, même adresse IP), défini par son adresse e-mail. À tout moment, les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à la participation de personnes ayant ouvert ou tenté d'ouvrir plusieurs comptes.

Il est expressément convenu que la Société Organisatrice, pourra se prévaloir des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments sous format ou support informatique ou électronique notamment aux fins de prouver tout manquement par les participants aux dispositions du présent règlement.

## ARTICLE 6 : INFORMATION DES GAGNANTS

Pour les participants au jeu Internet : lorsque l'internaute a rempli correctement le formulaire



## REGLEMENT COMPLET DU QUIZ DES SUPER FÊLÉS DE LUSTUCRU

d'inscription sur [www.feles-de-lustucru.fr](http://www.feles-de-lustucru.fr), il est instantanément informé du lot qu'il a gagné.

Il ne peut y avoir qu'un seul Gagnant par foyer, même nom, même adresse.

Le lot lui sera envoyé dans un délai de 6 à 8 semaines environ.

En cas de refus d'un lot ou toute autre raison de non-retrait du lot, celui-ci sera attribué au joueur qui a validé le formulaire – avec les bonnes réponses au quiz – immédiatement après le premier gagnant.

Aucun nom de gagnant ne sera communiqué par téléphone, courrier, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, hormis la confirmation par e-mail visée ci-avant.

### **ARTICLE 7 : COORDONNEES DES PARTICIPANTS**

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité.

Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou saisies en contravention des dispositions du présent règlement entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de ses participations et de ses gains.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté d'annulation de l'inscription du participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque prix au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de son inscription ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement.

Les gagnants autorisent par les présentes la Société Organisatrice à publier leur nom, prénom et ville, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération que ce soit.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Les joueurs sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Chaque joueur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de [PASTACORP SAS – Service MKTG – 79, Avenue Édouard Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt].

Les données récoltées sont sous l'autorité de la Société Organisatrice. Les données à caractère personnel concernant le client peuvent être communiquées par la Société Organisatrice à ses sous-traitants, partenaires ou autres membres de la Société Organisatrice afin d'organiser l'envoi de mailings/e-mailings au joueur. Le joueur a droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant et de rectification de ces données. Il a le droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement des données à caractère personnel le concernant envisagé à des fins de marketing direct.

### **ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions téléphoniques et Internet pendant la participation au Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification de l'Opération pour des raisons indépendantes de sa volonté.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'ordinateur ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur (plus



## REGLEMENT COMPLET DU QUIZ DES SUPER FÊLÉS DE LUSTUCRU

particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale), de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

### **ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS D’AFFRAN- CHISSEMENT ET DE CONNEXION**

Le participant pourra obtenir le remboursement des frais d'affranchissement et de connexion sur simple demande écrite séparée comportant ses nom, prénom, adresse précise, objet de la demande ainsi qu'un RIB ou RIP, par courrier envoyé à l'adresse « PASTACORP SAS – Service MKTG – 79, Avenue Édouard Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt », et ce, au plus tard 15 jours après réception de la facture téléphonique émanant de l'opérateur de télécommunication dûment autorisé (le cachet de la Poste faisant foi), la connexion internet sera remboursée forfaitairement sur la base de 0,34 Euros TTC (soit 5 minutes de communication) sur justificatif de l'opérateur téléphonique.

Seront également remboursés à toute personne qui en fera la demande en indiquant ses nom, prénom, adresse postale précise, son e-mail et le nom du Jeu :

- le timbre concernant l'envoi postal de la demande de règlement, conformément à l'article 7 ci-dessus, au tarif lent en vigueur (soit 0,56 Euros) ;
- le timbre concernant l'envoi postal de la demande de remboursement au tarif lent en vigueur (soit 0,56 Euros).

Ces demandes de remboursement sont limitées à une demande par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou mêmes coordonnées bancaires).

Toute demande de remboursement incomplète, illisible ou comportant des informations erronées sera rejetée.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès offrent une connexion internet gratuite ou forfaitaire, il est précisé que tout accès au site internet du jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site internet du Jeu et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

La participation via un mobile doté d'un forfait Data ne donnera pas lieu à un remboursement.